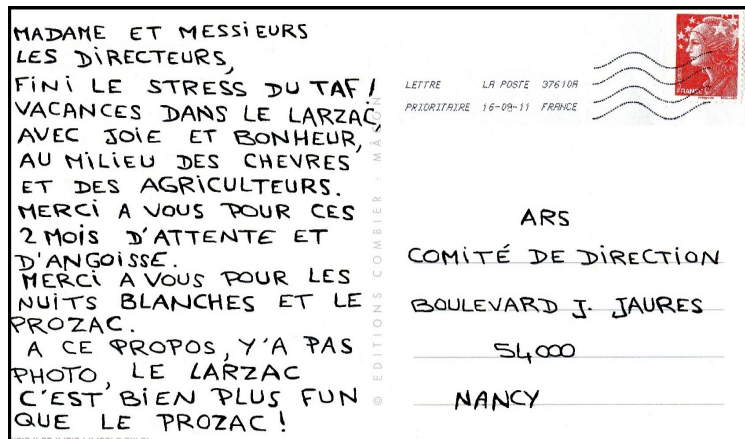


Carte postale estivale

Retour sur ce scandale estival, volontairement bien planqué par la patronne dans son sac de plage, entre sa crème solaire et ses cartes postales.

Un salarié de l'ARS, par ailleurs délégué du personnel (DP), est interpellé fin février 11, en tant que DP, par



certainEs de ses collègues, car un écrit détestable, rédigé par une collègue du même service, se trouve sur le serveur informatique, hors dossier personnel, donc consultable par toutes et tous. Suite à cela, il a rencontré une partie de ses collègues pour échanger sur ce texte et savoir quoi faire de cette question. Rien de net. Rien de simple. Après réflexions, il a décidé de lâcher l'affaire.

Deux mois plus tard, le délégué syndical (DS) de SUD-ARS se voit, à son tour, interpellé sur cet écrit. Qu'en sait-il ? Qu'en dit-il ? Cela faisait donc visiblement deux à trois mois que des salariéEs en parlaient à mots couverts, certainEs révoltéEs par les propos tenus, d'autres dépitéEs par les jugements irrespectueux. Après un débat en section syndicale, voulu par le DS, il a été décidé que cet écrit allait être remis, par ce dernier, au directeur général. L'objectif était d'éclairer le délégué sur des interrogations qui couraient, dans le service de cette collègue, sur la place singulière qu'elle occupait, l'ambiance pas très chaleureuse qui y règne, ainsi que les réserves d'une partie de l'équipe à son égard.

Elle n'a pas regardé avant d'accuser ?

Quelques jours après, le délégué du personnel est fortement interpellé (pour ne pas dire agressé) par la fameuse collègue, puis sa chef de service, alors que rien n'est encore fait, l'avertit sèchement que « C'est grave ce que tu as fait ! Tu seras convoqué ! ».

Puis patatras ! Trois semaines après, le même délégué du personnel reçoit effectivement un courrier le convoquant à un entretien préalable à sanction, pour « captation et diffusion au sein de l'ARS d'un document à caractère personnel,

appartenant à une salariée du service d'accueil de la demande d'asile ».

DANS LA CHAUSSURE

n°23 — octobre 2011

Le jour J, l'entretien tourne bizarrement. La patronne n'est pas très à l'aise et joue la naïve. Elle affirme ne pas savoir que le dit document est toujours consultable par tout le monde. Elle n'ouvre jamais son PC ? De plus, il n'y a pas de « document à caractère personnel, appartenant... » puisqu'il est sur le domaine public du serveur informatique (range bien ta chambre la prochaine fois !), qu'il est hors dossier individuel et qu'il n'est pas identifié comme personnel (avec le nom de famille par exemple). La patronne n'a pas regardé sur le serveur de son service avant de menacer l'accusé ? Reprocherait-elle alors à un délégué du personnel d'avoir fait son travail de consultation des salariéEs, avant de s'adresser à la direction pour traiter d'un problème ? Bizarre, bizarre... Y a un truc qui ne tourne pas très rond. Attendons.

Toute bronzée et la bouche en cœur

Quinze jours. Pas de nouvelles... Un mois. « T'as reçu quelque chose dans ta boîte à lettres ? ». Réponse : « Rien. Mais c'est pas la date limite pour répondre après un entretien préalable à sanction ? ». Et si, les patronNEs le savent bien. Six semaines. Sœur Anne ne vois-tu rien venir ? Non... Deux mois après, à son retour de vacances et la bouche en cœur, la patronne informe verbalement l'accusé que l'association n'a finalement rien retenu contre lui... Pas de courrier. Rien. Au total, près de trois mois durant lesquels le délégué du personnel aura été volontairement stigmatisé. Pour rien. Et quelle objectivité de la part de l'encadrement quand, depuis des années, un des chefs de ce service affiche, à qui veut l'entendre, son dégoût pour les syndicats et l'autre affiche, depuis des mois sur sa bannette, un autocollant « Stop SUD » ?

Nous pensons que l'encadrement savait, dès le départ, que ce dossier était vide, mais qu'une partie d'entre eux a voulu se payer un syndicaliste de chez SUD.

C'est donc très clairement de la pression envers un représentant du personnel et cela ne sera pas oublié. Sérieusement...



Sacco et Vanzetti

Leçon de conjugaison

Octobre 2011. Mon fils est rentré au CP. Il apprend le présent, ne comprend pas tout et me demande que je lui donne un exemple. « *Oh ! Ça tombe bien, lui dis-je. Ecoute moi : je restructure, tu bouges, il décide, nous trinquons, vous morfliez, ils s'en foutent !* ». Ses yeux se sont éclairés. Il avait enfin tout compris.

Ils restructurent encore et toujours. Peu importe qui trinque. L'important c'est qu'il y ait du mouvement ! Suite aux multiples baisses de budgets (CHRS, CADA, Urgence, UPIL et mission sociale ADOMA), ce sont quasiment dix équivalents temps plein qui passent discrètement à la trappe. Eh oui, notre employeur a encore réussi à nous faire digérer des baisses de moyens, sans virer unE seulE salariéE en CDI, alors que, cette fois, le bateau prenait l'eau de toute part ou presque. En effet, la création de deux nouveaux services (Appartements de coordination thérapeutique - ACT et Foyer d'accueil médicalisé - FAM) a absorbé trois postes de travailleurs sociaux, supprimés par ailleurs. Si nous étions chez Mac Donald, nous déclarerions, à l'unanimité, le directeur général "Salarié du mois" pour sa gestion des ressources humaines... Même si personne ne pointe au chômage, des emplois ont effectivement été supprimés, ce qui revient à des licenciements déguisés. Sur le terrain, les salariéEs voient encore leur charge de travail s'accroître, l'organisation du quotidien a radicalement changé au détriment de la qualité du travail et de la vie personnelle.

Les pauvres entre deux arceaux à vélo

Par exemple, dans les Centres d'hébergement (CHRS), les horaires sont de plus en plus découpés ou s'étirent jusqu'au maximum légal, soit dix heures sans coupure et les week-ends s'enchaînent : un week-end travaillé, puis un d'astreinte et rebelote, dix de der et jackpot pour le taulier. La boîte tourne avec toujours moins de personnel. Bien souvent, les collègues de jour sont seulEs pendant des heures pour tout gérer et doivent compter sur les collègues des services attenants pour venir en renfort si la sécurité est en jeu. Quant aux veilleurs, ils sont certes deux à faire la nuit à ARS Pierre Vivier, mais un des deux doit rester en permanence à l'accueil, pendant que le second fait des rondes cycliques et se fait égorger dans le bâtiment d'à côté. Comme le dit si bien un directeur : « *La sécurité, ce n'est pas mon problème* »...

Du côté du 32 d'la rue, l'effectif est tendu comme un slip. La moindre absence doit être remplacée immédiatement sinon le service ferme. Et il reste peu de temps pour monter des projets collectifs ou faire de l'accompagnement social.

Au SAO de Nancy, les deux postes de renfort

supprimés il y a quelques mois viennent de réapparaître. Tant mieux pour les salariéEs. Mais l'hébergement reste bloqué. Tant pis pour les pauvres. C'est donc simple comme bonjour : les salariéEs du SAO Nancy et du 32 d'la rue gèrent l'accueil d'urgence, sans possibilité d'accueil, tout en jonglant avec les rares places disponibles en CHRS et en limitant si possible les conséquences pour les personnes précaires. Si la situation perdure, nous lancerons une souscription nationale, pour équiper les collègues d'échasses afin qu'ils puissent accéder à leur service, sans avoir à croiser les regards dépités des êtres humains laissés sur le trottoir, entre deux arceaux de parking à vélo !

Réorganisation en vue !

Après tout cela, nous allons maintenant vivre la 227^{ème} restructuration de l'association avec, comme gentil organisateur, notre cher directeur général, qui, au grand jeu de "Tournez Manège", va nous faire rêver. Il va d'abord réaccoupler deux vieux amants : l'antique CHRS Camille Mathis avec le Service d'insertion par le logement, l'autre vieille traînée de SIL qui fricotait, depuis des années, près de la station d'épuration.

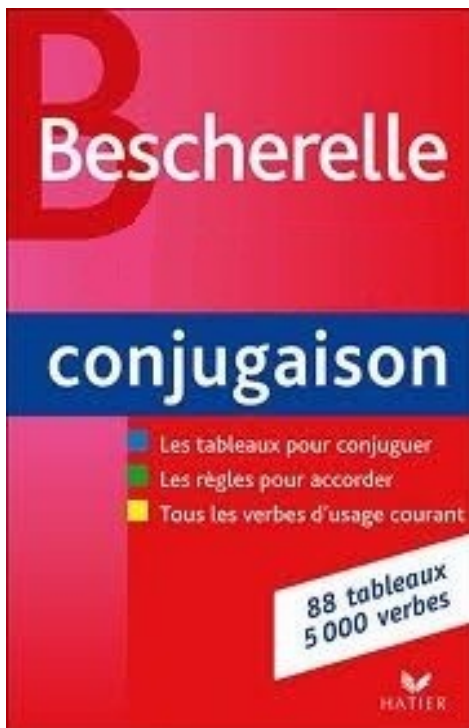
Puis, il va marier la jeune et belle SAO avec le SADA. Ils sont si mignons que nous demandons au patron de nous mettre un petit de côté, quand ils auront leur première portée. Trêve de plaisanteries, la première union a pour but de faire tourner le CHRS autrement qu'en demandant aux travailleurs sociaux de ne faire que des permanences. Les

collègues du SIL vont être fin heureux de bosser ou rebosser les dimanches et les soirs. La deuxième union doit servir à rationaliser l'accueil des demandeurs d'asile qui, de fait, représente une grosse partie de l'activité du SAO. Le problème, c'est que le terme de rationalisation s'accompagne souvent d'une baisse de la qualité du service rendu et d'une dégradation des conditions de travail. A suivre donc...

Licenciements et fermeture d'établissements ?

Nous tenons à souligner que si, dans les années à venir, les budgets sociaux continuent à fondre ainsi, il sera difficile de maintenir tout simplement l'activité. Car nous pensons que les services dépendant de l'Aide sociale état et des financements du Conseil général ne peuvent plus être dégraissés sans que soit remis en cause leur existence. De plus, il est peu probable que l'association puisse à nouveau absorber des suppressions de postes par d'autres créations. En effet, l'ARS n'a pas actuellement de projet de création d'établissement en cours. Ainsi, qu'on se le dise, la prochaine fois, cela passera probablement par des licenciements secs et peut être des fermetures d'établissements. Vu les promesses de l'UMP, la prochaine fois, ce sera 2012 !

Angela & Nicolas



Echec espéré...

Vous

l'avez peut être entendu dans les couloirs de votre service, un accord (le protocole 153¹), signé nationalement en juin 2010 par trois syndicats (CFDT, CFE-CGC et CFTC), vient de mettre en place une complémentaire santé obligatoire, pour toutes les associations et donc les salariéEs de notre secteur (convention CHRS). Elle va nous tomber dessus au 1^{er} janvier 2012. Pour une seule et unique raison fondamentale, nous y sommes opposés.

Encourager, par un tel accord, la place et le rôle des complémentaires santé revient, petit bout par petit bout, à démanteler volontairement la sécurité sociale. Cet acquis du Conseil national de la résistance (CNR, créé en France en mai 1943 pour unifier les différents groupes de résistantEs) est un des piliers fondateurs de notre société actuelle : cotisations des employéEs et des patrons et chacunE cotise en fonction de ce qu'il doit mais en bénéficie autant qu'il en a besoin, gestion paritaire de cet organisme. La sécurité sociale, mise en œuvre avec les ordonnances d'octobre 1945, a pour fonction de protéger les individus des conséquences des risques qui arrivent au cours d'une vie : maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail, maladie professionnelle, retraite, handicap, etc.

Dans quelques années, la sécurité sociale ne couvrira plus que les



Mutuelles ou assurances

Venez, on va vous soigner...

AG2R en quelques mots

AG2R La Mondiale dans son nom exact est un groupe d'assurance est né de la fusion de La Mondiale (structure créée en 1905) et d'AGRR (structure créée en 1951). Son slogan est « *Le contraire de seul au monde* », ce qu'on vous confirme, car on va pas être les seuls à se faire emboucaner par cet accord.

AG2R est heureux d'être le seul groupe de protection sociale à faire l'objet d'une notation (en catégorie A) par une des ses fabuleuses agences de notation et cherche absolument à améliorer son « *ratio de solvabilité* ». Pour cela, elle cherche, avec plus ou moins de bonheur, à fusionner et/ou se rapprocher du groupe Réunica, MACIF, Malakoff-Médéric. Enfin, AG2R est le sponsor de l'équipe cycliste du même nom. Alors quand vous serez mal remboursés, vous pourrez toujours vous consoler avec une de ces belles casquettes jetées sur les bords des routes du Tour de France !

maladies graves et chroniques (cancers, SIDA, diabète, etc.) et, espérons-le, les soins des plus pauvres (genre CMU). Sachant quand même que les étrangerEs viennent déjà d'en être excluEs (l'Aide médicale état est payante depuis le 1^{er} mars 2011, cf. "*Le P'tit caillou*" d'avril 2011). Tout le restant ne sera plus pris en charge que par vos complémentaires santé. Finies alors la solidarité nationale et l'équité. Depuis quelques années, pour tenter de faire face aux assurances privées lucratives (vues comme des méchantes), les mutuelles (vues comme des gentilles) se regroupent, fusionnent et veulent grossir à tout prix (comme actuellement la notre, "Mucim-Stanislas" ou celle des collègues du Grand Sauvoy, "Prévadies"). Les derniers gouvernements (de gauche libérale comme de droite) s'en frottent les mains et sont heureux de vendre notre santé aux vautours assoiffés d'argent.

De notre côté, nous revendiquons la mise en place d'une véritable sécurité sociale universelle. Maintenant, l'Etat va volontairement filer du fric aux groupes privés pour qu'ils dépècent le secteur public. Alors plutôt que de passer du temps à discuter, négocier et signer de tel accord, ces syndicats feraient mieux de garder ces heures pour réellement défendre et renforcer la sécurité sociale !

Daavid Allen

¹ A lire en intégralité sur notre site Internet <http://sud.ars.free.fr>

Lecture

Ah !

Ca y est, le vieux est de retour ! Le vieux ? Ben ... Siné quoi ! Le vieux. Après avoir claqué la porte du "*Charlie Hebdo*" de Philippe Val, puis tenté l'aventure en hebdomadaire, l'anarchiste enragé est de retour, avec toutes et tous ses copainEs, en format mensuel de 32 pages (en vente le premier mercredi de chaque mois). Depuis septembre dernier, sont donc, en autres, de retour les chroniqueurs Michel Warschawski, Gérard Filoche, Isabelle Alonso, Noël Godin, Christophe Alévêque, Jackie Berroyer, etc. Mais également, toujours entre autres, les dessinateurs Malingrèy, Carali, Geluck, Faujour, Carali, etc.

Les trois premiers numéros de "*Siné mensuel*" sont horribles, dérangeants, engagés, odieux, claquants, drôles, internationalistes, dégueulasses et on aime ça. Alors, la bise à votre marchand de journaux, vite !

Nadine de La Richolle



Ma profession ?

Alors

que nos supérieures n'ont, dans leurs discours, plus que les mots « manque de moyens » et « subventions en baisse » pour répondre aux personnes non prises en charge par le SAO (accueil d'urgence), les travailleurs sociaux de ce service ont eu la chance, lors d'une réunion avec l'un de leurs partenaires, d'entendre un chef de service parler un langage humain et non bureaucrate.

Ce jour-là, on ne rêvait pas. Nous entendions bien les expressions « solutions à trouver pour ac-

cueillir des familles » ou « perspectives à envisager pour ne pas mettre des enfants à la rue » et non « chiffres » et « budgets ». Mais également « familles déchirées » ou « enfants victimes d'un système » et non « familles arméniennes peu crédibles » ou « la communauté n'a qu'à les accueillir ».

Merci Monsieur le chef de service du service social du CHU de Nancy de ne pas avoir perdu vos valeurs en devenant responsable d'un service et de savoir encore pourquoi vous faites ce

métier. Alors que les restrictions budgétaires et les familles sont les mêmes...

De la révolte et de l'opposition à se conformer aux décisions gouvernementales de la part d'un dirigeant, cela existe et ce n'est pas de la fiction ! Mais hélas, ce n'est pas à l'ARS...

L'argent des subventions est certes primordial pour que nous puissions continuer nos missions, mais cela ne doit pas nous faire oublier que notre métier est "travailleur social".

Jean Ballet

« L'espoir est l'énergie du changement »

Howard Zinn

Bienvenue, welcome, bienvenida...

CherEs

très nombreux nouveaux salariéEs, comme personne n'a dû vous le dire (cela se passe comme ça à l'ARS World Company), nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne arrivée. Pour faciliter votre intégration, nous allons ici vous donner quelques tuyaux et bons conseils, pour éviter certains désagréments, comme par exemple le sentiment d'être pris pour une bille.

L'association est régie par une convention collective (donc supérieure au code du travail) intitulée « Accords SOP CHRS ». Vous pourrez la lire tranquillement puisque l'employeur doit la mettre à disposition dans chaque service. Sachez que le patron oublie souvent de vérifier avec vous votre ancienneté et que la convention stipule qu'elle doit être reprise à 100%, pour toute activité dans la branche sanitaire et sociale et dans le même métier. Il a aussi tendance à oublier de signaler aux nouveaux salariéEs qu'ils bénéficient toutes d'un repos compensateur (appelé congés trimestriels) de trois jours par trimestre, sauf l'été. Soit neuf jours par an, en plus des cinq semaines annuelles.

Repos obligatoire et prime de dimanche

En outre, cet étourdi ne pense pas toujours qu'il doit vous laisser vous reposer au moins onze heures entre deux postes. Il y a encore plein de bricoles du genre, n'hésitez pas à nous interpeller.

Si vous êtes adeptes des transports en commun, félicitations, vous venez de gagner 50% de réduction sur votre abonnement de bus ou de train. Il vous suffit de renseigner un formulaire disponible auprès de chaque secrétariat et de fournir un justificatif de paiement mensuel ou annuel. Notre taulier se fera alors un véritable plaisir de verser la somme directement sur votre compte bancaire. Elle n'est pas belle la vie à l'ARS ?

Si par manque de chance, vous travaillez les dimanches ou les jours fériés, vous verrez alors apparaître une ligne supplémentaire sur votre fiche de paye « indemnité travail dimanche et jours fériés ». Vous toucherez alors une prime de 7,48€ brut par heures travaillées. Merci qui ?

L'ARS dispose d'un comité d'entreprise (CE). Les prestations sont : une billetterie accessible un jeudi sur deux de 8h30 à 11h au 37 boulevard d'Austrasie, au CHRS Camille Mathis. Le CE distribue chaque année aussi des chèques

vacances, le montant est en fonction du quotient familial. Après un an de présence, le CE et l'employeur finance une mutuelle obligatoire.

Droit de grève

Pour conclure, sachez que deux syndicats sont présents dans la boîte : CGT et SUD. N'hésitez pas à nous interpeller via nos éluEs délégués du personnel, membre du Comité d'entreprise et du Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Chaque établissement dispose de panneaux spécifiques : un pour l'employeur (avec les coordonnées des éluEs, de l'inspecteur et du médecin du travail), un pour les informations syndicales et un pour les procès verbaux du CE et du CHSCT. Enfin, les questions/réponses employeur/délégués du personnel sont consignées sur un cahier accessible à toutes et tous.

Pour finir, si vous participez à un mouvement de grève (ça peut arriver et ça ne prévient pas) sachez que, contrairement à ce que pourrait tenter de vous faire croire vos supérieures hiérarchiques, vous n'êtes en aucun tenuEs de prévenir de votre absence et vous pouvez faire grève comme bon vous semble (une heure, deux heures ou plus), dans le cadre du préavis de grève affiché. Donc une heure de grève, c'est une heure non payée et pas plus !

Enfin, n'hésitez pas à consulter notre site Internet <http://sud.ars.free.fr> et/ou à nous écrire par mail sur sud.ars@free.fr

Huggy les bons tuyaux

